

LA CONCEPTION ARCHITECTURALE
ET LES AMÉNAGEMENTS D'UN LIEU D'ACCUEIL
DE LA PETITE ENFANCE



Un guide à l'intention
des architectes et des concepteurs

Véronique Desponds Theurillat & Claude Thüler

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	3
PRÉAMBULE	4
INTRODUCTION	5
ORGANISATION STRUCTURELLE ET PERSONNEL ÉDUCATIF	6
Règlementations actuelles et conditions d'autorisation	7
Liste des aménagements techniques exigés par l'Office de l'accueil de jour des enfants	7
Sécurité incendie	8
Autres sites utiles	8
A propos de la sécurité physique des enfants	8
Quelques concepts repères	9
Le personnel éducatif	9
ORGANISATION SPATIALE	10
Distribution des locaux et déroulement d'une journée	10
Les espaces occupés par les enfants	11
 LA NURSERY	13
Quelques considérations pédagogiques	13
A propos de son organisation	15
 LES TROTTEURS ET LES MOYENS	19
Quelques considérations pédagogiques	19
A propos de leur organisation	20
 LOCAUX COMMUNS	26
Réfectoire	26
Coin à manger	26
Cuisine (pour repas livrés)	26
Cuisine (pour repas préparés sur place)	26
Espace extérieur	28
 LES ESPACES ADULTES	29
Bureau de la direction	29
Salle de colloque – réunions pour le personnel	29
Salle polyvalente (entretien, secrétariat, autre)	30
Sanitaires – WC adultes	30
Vestiaires adultes	31
Buanderie	31
Local de nettoyage	32
Local poussettes	32
 QUELQUES AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES	33
L'armoire à matelas	33
Porte coulissantes	33
Étagères	34
Barrières	34
Mais encore... (par ordre alphabétique)	34
Accès, Aération, Chauffage, etc.	
BIBLIOGRAPHIE	39
REMERCIEMENTS	40
IMPRESSUM	40



PRÉFACE

Concevoir un lieu d'accueil de la petite enfance a été pour moi l'occasion de me remémorer des lieux et postures que j'ai appréciés dans mon jeune âge...

... sous l'escalier, le bonheur de jouer cachée du regard des adultes dans une cabane fabriquée avec quelques morceaux de tissus et des pinces à linge...

... sur une branche du cerisier dans le jardin, le plaisir de lire perchée...

... dans le salon, l'excitation de transformer cet espace en théâtre pour se donner en spectacle le temps d'une danse...

Et de développer une réflexion sur l'usage et la fonction d'un lieu dédié aux jeunes enfants...

... projeter de petits espaces, à leur échelle, pour leur permettre de se retirer un moment du groupe et trouver un moment d'intimité...

... imaginer des différences de niveaux, une occasion de grimper, s'élever et explorer la verticalité...

... inventer des espaces flexibles libérant de grandes surfaces pour des temps de jeux en collectivité...

Je souhaite que ce manuel, en vous apportant les données sur l'organisation de la structure, le déroulement d'une journée, les liens fonctionnels entre les différents espaces, les détails pratiques de chaque espace, puisse vous accompagner et vous soutenir dans le développement du projet architectural et, ainsi, libérer votre imaginaire et votre créativité pour que la forme et l'atmosphère répondent aux besoins de l'enfant d'explorer, d'expérimenter, de parcourir, de jouer...

Céline Thizy, architecte

PRÉAMBULE

Ce document s'adresse aux personnes qui sont amenées à intervenir lors de la construction, de la rénovation et de l'aménagement d'un lieu d'accueil de la petite enfance, de type crèche, centre de vie enfantine, garderie.

La construction d'une **institution de l'enfance (IPE)**, qu'il s'agisse d'une rénovation ou d'un objet neuf, fait appel à la capacité de tous les partenaires, y compris les professionnels de l'enfance, à collaborer entre eux et à prendre en compte la spécificité du lieu et de ses futurs occupants. L'objet fini témoignera alors de la nature de cette collaboration, et nous espérons que cette brochure y contribuera positivement.

Ce texte ne se résume pas à proposer des recettes toutes faites, car chaque projet comporte sa singularité qu'il faut respecter et intégrer. Il a toutefois pour intention d'offrir des repères qu'il y a lieu de prendre en compte pour permettre aux enfants d'y passer leurs journées en sécurité et en confiance, tout en offrant aux professionnels des conditions de travail ergonomiques et favorables. Souplesse, simplicité, mobilité sont les mots qui peuvent accompagner toute démarche de conception d'un lieu d'accueil et qui s'associent avec la rigueur et la réflexion détaillée qu'il convient d'adopter pour qu'il porte en lui, et sur la durée, les fruits escomptés.

Sachant que la conception architecturale d'un tel lieu contribue immanquablement à la qualité de l'accueil qui est proposé, il est indispensable d'en anticiper la conception dans les moindres détails. La qualité dépend, bien entendu, de la compétence et du professionnalisme des personnes qui accueillent et accompagnent les enfants au quotidien, mais celle de l'environnement de travail y concourt également. Il est dès lors souhaitable qu'un (au moins) professionnel de l'enfance soit associé le plus tôt possible à l'élaboration puis à la réalisation du projet.

Les recommandations qui figurent dans ce document n'ont rien d'arbitraire, elles ne sont pas le fruit du hasard. Elles prennent leur source dans les avis nombreux des professionnels de l'enfance, à la suite de multiples expériences faites grâce aux constructions réalisées, dont certaines sont plus heureuses que d'autres.

Ce guide espère offrir quelques balises judicieuses à prendre en compte pour que la créativité et l'inventivité des professionnels se déploient en concordance avec les nombreuses contraintes inhérentes à la conception d'un tel lieu. En travaillant main dans la main, à l'écoute des uns et des autres, nous avons expérimenté que cet objectif est possible. C'est à cela que ce texte veut contribuer.

INTRODUCTION

Une IPE préscolaire peut accueillir quotidiennement et collectivement des enfants âgés entre la naissance et 5 ans. Ouverte entre dix et douze heures par jour, du lundi au vendredi, elle cumule des missions de garde, de socialisation et d'éducation précoce. Une équipe de professionnels de l'enfance accompagne les enfants durant leur journée et collabore activement avec leurs parents.

Du point de vue de sa conception architecturale, l'essentiel de l'organisation d'une IPE réside dans la répartition des espaces et le choix des matériaux. Cette répartition tient compte de la capacité d'accueil totale de l'institution, des activités qui y sont menées et de l'âge des enfants. Les IPE sont pensées pour accompagner des enfants dans la construction de leur identité individuelle et de groupe. Dans un tel lieu, les enfants jouent, apprennent, dorment, mangent, font des expériences entre eux. Il s'agit donc d'un environnement en perpétuelle mutation, qui se transforme pour s'adapter aux activités, dont certaines se déroulent au même endroit mais à divers moments de la journée. Sur le plan pédagogique, il est important de proposer un environnement riche et stimulant, qui offre de nombreuses possibilités d'expérimentation et qui réponde aux besoins des enfants, tout en tenant compte des individualités. Les aménagements sont donc conçus pour soutenir les enfants à révéler et à structurer leurs potentialités, et permettre au personnel éducatif de les accompagner avec souplesse et bienveillance.

Hubert Montagner¹ rappelle que les études cliniques suggèrent que l'aménagement des structures d'accueil soit conceptualisé à partir de huit principes et objectifs principaux:

1. rassurer l'enfant et le mettre en confiance ;
2. rassurer les parents et les mettre en confiance ;
3. donner aux enfants une stabilité dans leurs repères relationnels, temporels et spatiaux ;
4. permettre à tous les enfants de libérer et de structurer leurs compétences ;
5. leur permettre de les montrer et les démontrer à leurs parents et aux autres partenaires ;
6. permettre aux professionnels d'observer chez l'enfant des compétences qu'ils ne peuvent détecter ;
7. permettre aux professionnels de développer leur réflexion théorique ;
8. permettre aux professionnels de montrer les compétences de l'enfant à chaque âge.

*« Il n'y a pas d'organisation de l'espace neutre.
Derrière elle se cache toujours, de façon plus ou moins consciente,
toute traduction d'une manière de vivre.² » NAVIR*

¹ Montagner, H. *L'aménagement des espaces de vie pour les tout-petits*, in: *L'accueil des tout-petits, Mille et un bébés*, N° 10 (1998), pp. 29-67

² Heintz, D. *Les temps de l'enfance et leurs espaces*, NAVIR; réédition 2003

ORGANISATION STRUCTURELLE ET PERSONNEL ÉDUCATIF

Dans une IPE du canton de Vaud, l'organisation se décline par **secteurs** en fonction de l'âge des enfants, puis par **groupes** selon leur nombre. Le personnel éducatif, en nombre suffisant, doit être issu d'une formation qui lui permette de comprendre les besoins de l'enfant et d'y répondre, d'aménager l'organisation d'un groupe et de maîtriser les conditions du travail en équipe. Il doit également faire preuve de qualités communicationnelles et relationnelles.

• Secteur « Nursery »

Un groupe = 5 **places offertes** pour 5 enfants accueillis simultanément et âgés de la naissance jusqu'à 18-24 mois;

Un·e professionnel·le pour 5 enfants présents – soit une dotation minimale en personnel de 1,5 équivalent plein temps (EPT) pour une IPE ouverte douze heures par jour.

• Secteur « Trotteurs »

Un groupe = 7 **places offertes** pour 7 enfants accueillis simultanément et âgés de 18-24 mois jusqu'à 30-36 mois;

Un·e professionnel·le pour 7 enfants présents – soit une dotation minimale en personnel de 1,5 équivalent plein temps (EPT) pour une IPE ouverte douze heures par jour.

• Secteur « Moyens »

Un groupe = 10 **places offertes** pour 10 enfants accueillis simultanément et âgés de 30-36 mois jusqu'à l'âge d'entrée à l'école obligatoire

Un·e professionnel·le pour 10 enfants présents – soit une dotation minimale en personnel de 1,5 équivalent plein temps (EPT) pour une IPE ouverte douze heures par jour.

A titre indicatif, la dotation en personnel d'une IPE de 22 places, comprenant un groupe des trois secteurs : cinq bébés, sept trotteurs et dix moyens, se compose de la manière suivante :

- Un·e directeur·trice
- 4,5 EPT éducatif au minimum, représentant environ six personnes
- Un·e à deux aides de maison et de cuisine
- Un·e secrétaire
- Un·e à deux personnes en formation : apprenti·e ou stagiaire



Une **place offerte** n'est pas occupée par un seul enfant, puisque certains d'entre eux se la partagent du fait de leur placement à temps partiel. Une IPE de 22 places offertes pourrait accueillir hebdomadairement plus de 30 enfants.

Pour autant que les taux d'encadrement édictés par l'OAJE³ soient respectés, il n'y pas de restriction concernant le nombre de groupes d'enfants au sein d'un même secteur.



Selon notre expérience et l'avis de nombreux professionnels, un maximum de **deux groupes** par secteur semble représenter une taille institutionnelle à ne pas dépasser (44 places offertes). Au-delà, le fait de dédoubler les secteurs est une option intéressante.

³ Référence : Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, *Directives pour l'accueil de jour des enfants; Cadre de référence et référentiels de compétences*, Version du 01.02.2008

RÈGLEMENTATIONS ACTUELLES ET CONDITIONS D'AUTORISATION

Dans le canton de Vaud, l'autorisation d'exploiter un lieu d'accueil de l'enfance est délivrée par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

Les conditions formelles et les recommandations d'octroi de l'autorisation se trouvent sur le site:

<http://www.vd.ch/themes/vie-privee/enfance-et-jeunesse/accueil-collectif-de-jour/>

Les conditions d'accueil collectif de jour sont définies par:

1. **L'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants** du 19 octobre 1977 – état au 1^{er} janvier 2014 (OPE), qui prévoit que tout placement d'enfants hors du foyer familial soit soumis à autorisation et à surveillance (art. 1), et que toute autorisation suppose le respect d'un certain nombre de conditions (art. 13 ss.).

2. **La Loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants** (LAJE) et son règlement d'application (RLAJE).

3. **Les Directives pour l'accueil de jour préscolaire des enfants**, ainsi que les **Directives pour l'accueil de jour parascolaire** qui comprennent les Cadres de référence et les Référentiels de compétences. Définissant les conditions d'autorisation, elles proposent en annexe les mesures de sécurité, ainsi que les mesures techniques et organisationnelles exigées par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

LISTE DES AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES EXIGÉS PAR L'OAJE

L'autorisation ne peut être délivrée que si:

- L'espace, la lumière et les équipements sont jugés suffisants pour permettre aux enfants de se mouvoir aisément, aux parents d'être accueillis et au personnel de travailler.
- Pour les enfants de moins de 18 mois, un lieu de repos séparé est aménagé.
- Un équipement pour la sieste des enfants de 18 mois jusqu'à l'âge du CIN est disponible.
- La directrice et le personnel administratif disposent d'un espace qui leur est réservé, si l'institution est ouverte cinq heures et demie d'affilée par jour ou plus.
- Pour les institutions ouvertes plus de cinq heures et demie d'affilée par jour, le personnel peut disposer d'un local séparé de l'espace réservé aux enfants.
- L'espace intérieur disponible pour les activités éducatives des enfants est d'au moins 3 m² par enfant, déduction faite des espaces de service (vestiaire, buanderie, sanitaires, lieux de passage, cave, etc.). Cet espace est organisé de façon à permettre la répartition des enfants par groupes d'âge, en particulier pour tenir compte des besoins des plus petits.
- Chaque enfant présent bénéficie d'un espace de rangement individuel.
- Les locaux de l'institution sont équipés d'un téléphone fonctionnel et accessible en tout temps.

Par ailleurs, les sanitaires doivent comporter au moins:

- 1 WC et 1 lavabo jusqu'à 15 enfants, puis 1 WC et 1 lavabo pour chaque dizaine d'enfants supplémentaire.
- 1 WC et 1 lavabo réservés aux adultes, si l'institution a une capacité d'accueil de 20 enfants ou plus.
- 1 à 2 tables à langer et un point d'eau attendant pour chaque dizaine d'enfants âgés de moins de 18 mois. Pour les nouveaux projets, constructions ou transformations, cette exigence est étendue aux enfants âgés de moins de 30-36 mois. L'équipement doit être distinct des autres installations sanitaires et se trouver dans un autre espace que la kitchenette ou la cuisine. Les tables à langer doivent être conçues de manière à prévenir le risque de chute.

SÉCURITÉ INCENDIE

Les directives sont prescrites par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

Rappel de quelques points importants :

- présence d'extincteurs dans des endroits facilement accessibles et reconnaissables et non loin des espaces de vie (distance minimale de 40 m à parcourir pour atteindre l'extincteur le plus proche);
- pose de pictogrammes normalisés sur les armoires où se trouve l'extincteur/poste incendie;
- tous les moyens de défense incendie doivent être placés visiblement ou signalés par des pictogrammes;
- les panneaux de sorties de secours doivent être lumineux;
- l'affichage des consignes FEU à chaque étage;
- l'installation de ferme-portes sur les portes donnant dans les cages d'escalier ou couloirs servant de voie de fuite;
- exercer l'alarme et l'évacuation annuellement et définir un lieu de rassemblement;
- contrôler chaque semestre l'éclairage de sécurité;
- les portes sur les voies d'évacuation doivent s'ouvrir dans le sens de fuite et être ouvrables en tout temps sans moyens auxiliaires.

AUTRES SITES UTILES

- **Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)**
Inspection des denrées alimentaires
Ce service doit être consulté pour l'équipement de la cuisine de l'IPE, pour autant que les repas soient confectionnés sur place.
<http://www.vd.ch/themes/economie/protection-consommateur/denrees-et-objets/inspection-des-denrees/>
- **Département de la santé et de l'action sociale**
Service de la santé publique
<http://www.vd.ch/autorites/departements/dsas/sante-publique/>
- **Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées – AVACAH**
www.avacah.ch
- **Commentaires de l'Ordonnance 3, relative à la loi sur le travail SECO**
<http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00009/00027/01625/index.html?lang=fr>

À PROPOS DE LA SÉCURITÉ PHYSIQUE DES ENFANTS

« Plutôt que de tenter d'éliminer les risques en limitant mouvements, explorations et créativité, il s'agit de les penser, de les apprendre et, ce faisant, de développer le potentiel humain des petits et des grands pour apprivoiser l'incertain et accueillir l'inattendu. »

Sylvie Rayna

Les questions ayant trait à la sécurité physique et psychique des enfants accueillis dans une IPE sont prépondérantes. Elles influent également sur la conception architecturale par la distribution et l'organisation des espaces. Si les règles exigées par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) dans ses directives doivent être respectées impérativement, il est également important de se questionner sur un aménagement qui n'entrave pas les enfants dans leur indispensable besoin de mouvement. Courir, sauter, grimper sont des activités bénéfiques pour le développement des enfants sur plusieurs plans, même celui de leur faire apprivoiser, découvrir les risques et les dangers dans un environnement qui offre des possibilités d'explorations adaptées à leur âge. Dans le cadre de la conception d'une IPE, il est préférable de mettre en avant le potentiel qu'elle apportera aux enfants plutôt que de se concentrer essentiellement sur les risques. La sécurité s'acquiert par la compétence des professionnels et la cohérence du cadre mis en place. Il est nécessaire de conceptualiser un lieu qui permette aux professionnels de bien faire leur travail, aux enfants de se sentir en sécurité sans entraver leur développement physique, psychique et cognitif, et aux parents de confier la « chair de leur chair » en toute confiance.

« La pédagogie, c'est l'art de manier le risque et non de l'éviter. »⁴

Roger Prott

⁴ PROT, R., *La pédagogie: l'art de manier le risque, non de l'éviter*, in: *Enfants d'Europe*, N° 19 (2010), pp. 18-19

QUELQUES CONCEPTS REPÈRES...⁵

La conception d'un lieu d'accueil de l'enfance comprend plusieurs particularités, liées à la mission de l'IPE et aux spécificités de ses usagers, qu'il convient de prendre en compte dès le début et tout au long de la réalisation.

La polyvalence

Les espaces des lieux d'accueil doivent permettre à l'institution de s'adapter à la vie institutionnelle et à ses contraintes. C'est pourquoi il est indispensable de pouvoir faire cohabiter des concepts contradictoires tels que « ouverture – fermeture », « individuel – collectif », « public – privé », « accessible – confidentiel », « cadre – liberté », « contrôle – autonomie ».

La spécificité

Les besoins en matière d'organisation et de structure de l'espace d'une IPE se différencient clairement de ceux d'une organisation familiale. L'aménagement proposé doit ainsi prendre en compte la réalité collective (plusieurs enfants du même âge dans un même espace, le partage permanent des espaces et des objets) et les évidentes contraintes sécuritaires qui ne doivent pas entraver le développement des enfants.

Les besoins de l'enfant

L'organisation spatiotemporelle du lieu d'accueil doit permettre à l'enfant à la fois de vivre des relations privilégiées avec les adultes mais aussi de se retrouver lui-même, de s'exercer à l'autonomie et de créer des liens avec ses pairs.

Le management de l'institution

Celui-ci nécessite un espace propre. C'est le point central du suivi du personnel, de la gestion administrative de l'institution, de la contractualisation des engagements pris avec les parents. La direction doit pouvoir bénéficier d'un espace où les questions confidentielles peuvent être abordées et traitées en toute tranquillité. Pour rappel, une IPE de 22 places offertes comprend une dizaine de collaborateurs et collaboratrices.



Des locaux adaptés qui permettent une bonne distribution des enfants et une bonne organisation réduisent fortement la fréquence des conflits entre enfants.

LE PERSONNEL ÉDUCATIF

L'équipe éducative qui prend quotidiennement en charge les enfants accueillis est composée de professionnels dûment formés à leur fonction qui sont souvent secondés par des stagiaires ou des apprentis.

Ces professionnels travaillent en équipe et ont pour responsabilité de concevoir et d'organiser la vie quotidienne de groupes d'enfants. Pour ce faire, ils s'appuient sur leurs connaissances, les projets éducatifs et divers dispositifs qu'ils ont élaborés en commun.

Au cœur d'une réalité collective, les professionnels de l'enfance doivent disposer de conditions de travail qui leur permettent de répondre à leurs missions avec compétence et en garantissant la sécurité des enfants accueillis. Outre un apport relationnel important, le travail avec de jeunes enfants requiert des compétences multiples et des dispositions personnelles aptes à la souplesse, à la réactivité, à la polyvalence. Dès lors, la conception architecturale des IPE influe indéniablement sur le travail quotidien. Ainsi, des locaux adaptés au contexte institutionnel offrant alternativement de la transparence (visibilité des enfants), de la permanence (sécurité affective) et de la polyvalence (adaptations aux différents moments de la journée, possibilité de créer des groupes de différentes tailles) soutiennent réellement l'activité professionnelle.

Les questions d'ergonomie sont également à penser et à anticiper. Le travail avec de jeunes enfants requiert une multitude de gestes et de postures sur lesquelles les locaux et leur aménagement peuvent avoir un impact important, il est donc souhaitable qu'il soit positif. Les fiches techniques de cet ouvrage comportent des points de vue intitulés « L'œil de l'ergonome » qui devraient accompagner la réflexion des architectes et des concepteurs.

⁵ Inspirés du *Guide à la création ou à la rénovation d'institutions destinées à l'accueil des petits enfants*, Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Ville de Genève, décembre 2001.

ORGANISATION SPATIALE

DISTRIBUTION DES LOCAUX ET DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE

L'IPE doit permettre à celle ou celui, grand ou petit, qui en passe le seuil de se sentir bienvenu et accueilli au premier coup d'œil.

Le lieu d'accueil comprend des espaces distincts qui, pour chacun d'eux, ont leurs spécificités propres.

Dans l'entrée et les vestiaires, les enfants et leurs parents se préparent à se séparer à leur arrivée, puis à se retrouver au moment du départ. Il est donc important que chacun puisse prendre le temps nécessaire pour vivre cette transition en douceur.

Ensuite, selon son âge, l'enfant est amené à rejoindre son secteur : **lieu de vie** qui sera son lieu repère; il y retrouve les professionnels qui s'occupent de lui durant la journée, les autres enfants avec lesquels il tisse des liens en concoctant des jeux et des projets dans un espace familier, adapté à son âge et à ses intérêts.

Pour les trotteurs et les moyens, le lieu de vie peut également être aménagé pour la sieste puisque des matelas, équipés de leur literie, sont installés puis rangés le moment venu.

Dans ou à proximité du secteur, l'enfant peut se rendre – selon ses capacités et si possible de manière autonome – dans **les sanitaires** où il bénéficie de l'intimité et de la sécurité pour les apprentissages essentiels que ce lieu lui apporte.

Pour ne pas interrompre prématurément les activités en cours et permettre la mise en place de la sieste, les enfants prennent leur repas (petit-déjeuner, dîner, goûter) dans leur secteur, dans un espace dédié à cet effet, ou au **réfectoire**.

Cette organisation générale se décline différemment pour les bébés, qui sont accueillis directement à la nursery. Dans le but de respecter leur rythme individuel, aux premiers signes de fatigue, les enfants de la nursery sont couchés dans des **salles de sieste** dont c'est l'unique vocation et où ils retrouvent leur lit. Les enfants de la nursery prennent également leurs repas, parfois de manière individualisée, parfois en petit groupe. La **kitchenette** est dès lors une aide précieuse pour réchauffer un biberon ou une compote. **La table à langer** est le lieu qui symbolise la relation individualisée puisque l'adulte y consacre le temps nécessaire pour effectuer divers soins, tout en développant une relation respectueuse avec l'enfant. La présence d'un **petit lavabo** à hauteur de l'enfant lui permet également de se familiariser avec les règles d'hygiène, car il découvre de manière ludique l'usage de la brosse à dents.

Par ailleurs, si la table à langer est équipée d'un **escalier d'accès**, ce dernier donne à l'enfant l'occasion de tester ses capacités motrices et à l'adulte celle d'économiser ses efforts dorsaux. Enfin, entre les temps de sieste, de repas, de soins, l'enfant profite du **lieu de vie** qui lui apporte un maximum d'occasions de s'adonner aux nombreux apprentissages relationnels, psychomoteurs et expérientiels nécessaires à sa croissance en sécurité et en confiance.

Pour couvrir l'ensemble de la journée, le personnel éducatif du lieu d'accueil travaille avec des horaires différenciés d'un jour à l'autre. Composé en petites équipes selon chaque secteur, ces professionnel·le·s ont besoin **d'espaces spécifiques (salle de colloque, d'entretien et/ou local de pause)**, garantissant discrétion et confidentialité, pour se retrouver et échanger. Pour l'efficacité du travail, ces espaces doivent tout à la fois permettre le dialogue, la réflexion, l'élaboration de nouveaux projets, tout en offrant également un espace propice à la détente et au ressourcement. De plus, ces salles, réservées aux adultes, sont également fort utiles pour effectuer divers entretiens avec les personnes en formation et les parents.

Le **bureau de la direction**, avec son **secrétariat** attenant, est celui de la coordination, de la communication et de la gestion. Au vu de son importance, il est souhaitable que les espaces dévolus à la direction soient facilement accessibles par le personnel et les parents, et clairement identifiables.

Enfin, les enfants ont des besoins de mouvements importants. Ils aiment changer d'endroit et jouer dehors. Les **espaces extérieurs** sont donc essentiels à leur épanouissement. Pour que ces derniers leur offrent plusieurs possibilités de jeux, ils doivent être conçus diversement. Dans l'idéal, on y trouvera un **coin herbeux** aménagé d'un emplacement pour des jeux de sable, **une place goudronnée** pour tout ce qui roule, un **coin bébés**, protégé des jeux des plus grands. Un robinet extérieur permettant de remplir les piscines sera bien utilisé. L'espace extérieur doit être ombragé grâce à des arbres ou à des stores. Pour la nursery au moins, il sera privatif et son accès sécurisé.

Suivant le lieu d'implantation du lieu d'accueil, les parents s'y rendent en voiture. Il est important de prévoir, dans l'idéal, **quelques places de stationnement** réservées à la dépose minute.

Un **local à poussettes** est également indispensable pour y entreposer celles des enfants comme celles réservées aux promenades de l'IPE.

Cette brève présentation des espaces et de leurs occupants n'est évidemment pas exhaustive. Elle illustre toutefois les divers moments-clés d'une journée et espère faire partager combien il est souhaitable de penser l'aménagement sous l'angle de la cohérence, de la fonctionnalité et de la fluidité. Chaque lieu comporte de la richesse et des contraintes, c'est pourquoi la collaboration entre les divers intervenants est capitale pour que le sens soutienne et valide chacune des orientations qui seront choisies par les protagonistes.

LES ESPACES OCCUPÉS PAR LES ENFANTS

Présentation des secteurs, de leurs identités et de leurs occupants

Etre accueilli dans une collectivité n'est pas anodin, ni pour l'enfant, ni pour ses parents; par conséquent, de bonnes conditions d'accueil sont indispensables pour accompagner l'enfant et sa famille. Rappelons que les compétences sociales du jeune enfant sont encore naissantes et le rendent vulnérables. C'est pourquoi, l'organisation du milieu d'accueil est très importante. Outre le travail des professionnels, l'aménagement de l'espace dans lequel vont évoluer ces jeunes enfants a un impact sur la qualité de l'accueil et l'action professionnelle.

Cet espace, qui est conçu à partir des besoins et des compétences de ses utilisateurs, va évoluer avec l'enfant qui grandit. Nous allons décrire ci-après, par secteurs (nursery, trotteurs et moyens), où en est l'enfant dans son développement, de manière à pouvoir lui proposer un environnement cohérent. Nos connaissances nous permettent d'anticiper les besoins de l'enfant, tandis qu'au quotidien l'observation permettra aux professionnels d'ajuster l'environnement au fil des progrès de chaque enfant et du groupe.





LA NURSERY (DE LA NAISSANCE À 18-24 MOIS)

QUELQUES CONSIDÉRATIONS PÉDAGOGIQUES

Sécurité affective et physique

En lien avec l'état de grande dépendance du tout petit enfant, ses besoins vitaux et relationnels doivent être satisfaits. En l'absence de ses parents, le bébé est en effet déstabilisé et n'a pas les compétences nécessaires pour faire face à cette séparation. M. Rasse⁶ nous parle d'une situation « doublement paradoxale » à laquelle l'enfant est confronté, car il s'agit pour lui de : vivre une situation de séparation à un moment où le processus de séparation-individualisation est en cours, et vivre en collectivité, avec d'autres, à un âge où il construit son identité. Ce bébé est donc peu armé sur le plan psychique pour faire face à cette réalité. Un des objectifs principaux du milieu d'accueil consistera, pour chaque enfant, à assurer, en collaboration étroite avec ses parents, la sécurité affective qui lui est nécessaire.

Pour être soutenu dans sa croissance psychique et physique, une des responsabilités du milieu d'accueil consiste donc de lui garantir différents repères :

- de personnes, en réduisant le plus possible le nombre d'adultes différents prenant soin de lui ;
- dans le temps, en rendant les actions les plus régulières et prévisibles possible ;
- dans l'espace, en offrant des espaces adaptés.

En ce sens, la structure d'accueil veillera à penser un aménagement qui **garantit un contact visuel entre les enfants et les adultes** : l'enfant doit savoir que l'adulte est là et le voir, comme l'adulte doit savoir que l'enfant est confortable, en sécurité et peut s'adonner à son activité. Sachant qu'il arrive qu'un adulte se retrouve seul en présence de plusieurs enfants, on pensera à garantir ce contact visuel même lorsque le personnel éducatif prépare un biberon ou change un enfant, par exemple.

Dans le même ordre d'idées, il faut penser à **éviter les déplacements inutiles** des adultes, notamment pour aller chercher ou ranger du matériel. Les « intrusions » étant difficiles à supporter pour un tout-petit, il est bon de veiller à éviter au maximum le va-et-vient du personnel de la nursery, mais aussi des autres membres de l'équipe.

La **taille des groupes** est également un élément à considérer. L'enfant accueilli en nursery évoluera de manière plus sereine dans un groupe de cinq à dix enfants, car ce nombre permet de réduire les facteurs de stress et facilitera pour le personnel un regard et une prise en charge plus individualisés.

Par ailleurs, le besoin de sécurité affective se nourrit dans des moments de relation individualisée, il faut dès lors penser à permettre ces **moments de relation privilégiée** entre l'adulte et l'enfant. La relation privilégiée s'établit notamment lors des moments de soin : le repas des tout-petits, et les moments de change surtout, où la protection de l'intimité est de rigueur, et où la liberté de mouvements et la participation du bébé imposent que la table à langer soit sécurisée et suffisamment large pour lui permettre de bouger à sa guise.

A la nursery, les adultes accompagnent par conséquent chacun des enfants en suivant son **rythme individuel** : l'enfant dort quand il est fatigué, mange lorsqu'il a faim et joue pendant ses moments d'éveil. Cela explique la nécessité d'avoir un lieu de repos disponible en tout temps : un aménagement qui prévoit plusieurs petites salles de sieste est privilégié dans ce contexte. La kitchenette, quant à elle permettra de réchauffer un repas selon la faim du bébé.

⁶ Rasse, M., *Ils dérangent, ils questionnent: quel contexte et quelles attitudes leur seront favorables ou défavorables?* in: Comment réagir aux comportements des enfants qui interpellent les équipes éducatives? Bulletin 34, PEP, 2012, pp 29-30

La sécurité impose également de **protéger les bébés** qui ne se déplacent pas encore des enfants qui déploient une activité motrice plus large: un espace séparé par de petites barrières évite que les plus grands ne marchent sur les bébés, et protège ainsi les plus jeunes. Ces limites permettent à chacun de faire ses expériences et d'évoluer dans ses apprentissages en toute tranquillité. Il ne s'agit pas de le freiner dans sa quête d'autonomie et de croissance, mais bien de lui permettre de l'assouvir dans un contexte pensé, à l'intérieur duquel il pourra prendre de « beaux risques », portés par la confiance des adultes.

«L'organisation d'un milieu qui exclut les risques majeurs est indispensable. Et cela va au-delà de la prévention des accidents. Un milieu adéquat et sans danger permet l'activité des enfants sans interruptions ni interventions intempestives. Elle offre aux adultes tranquillité d'esprit, donc disponibilité pour les enfants.»⁷

Parmi les repères importants, chaque enfant devrait avoir un espace personnel où il peut librement retrouver ses objets. Un espace individualisé qui n'appartient qu'à lui dans ce contexte collectif, qui lui est accessible et clairement identifiable.

Activités – découvertes – expériences

Dès son plus jeune âge, l'enfant est actif et explore le monde qui l'entoure: dans l'environnement proposé, il va prendre des initiatives, faire des expériences. L'espace sera ajusté selon le niveau de développement de l'enfant: les plus petits dans un espace protégé où ils pourront s'adonner à leurs découvertes et leurs manipulations; peu à peu, ils vont agrandir leur territoire de jeux en se déplaçant.

L'enfant a un besoin fondamental de bouger, de se mouvoir. Il découvre le monde avec tout son corps. En conséquence, il convient d'aménager un espace qui offre beaucoup de **liberté de mouvements**: circuler, grimper, se nicher doivent être des activités possibles à tout instant. Ces activités doivent se dérouler dans des proportions ajustées au niveau de développement des enfants et à leurs compétences, leur permettant d'expérimenter en sécurité et avec curiosité. Une petite estrade, ou une marche, suffisamment large pour que deux enfants puissent se croiser sont des options intéressantes.



Le personnel de l'IPE veillera également au choix du matériel mis à la disposition des enfants. Dans ce cas aussi, les repères et la stabilité de l'environnement auront tout leur sens. Il convient que le matériel soit accessible librement et en tout temps aux enfants, leur donnant ainsi la possibilité de choisir le bon jeu au bon moment .

⁷ Caffari, R., A la base d'un accueil de qualité: la sécurité affective. De quelle nature est-elle? in Interroger la qualité. Penser les conditions d'accueil favorables aux jeunes enfants, PEP, 2012



À PROPOS DE SON ORGANISATION

La nursery doit être composée d'une salle de vie, d'une salle de sieste pour cinq bébés (idéalement deux salles de sieste pour dix bébés), d'une kitchenette et d'un coin-repas. Elle doit obligatoirement disposer d'une table à langer installée de manière à avoir la vision sur le groupe d'enfants et d'une aire de jeu extérieure protégée, accessible aisément et indépendante du reste de l'institution.

La nursery se distingue clairement des autres pièces du lieu d'accueil. Par sa conception, elle doit permettre aux enfants d'y évoluer en toute sérénité.

Aménagements spécifiques au secteur nursery

- Crochets pour hamacs – espace de 3m entre les crochets. La présence de ces éléments dépend d'une option pédagogique. Dans la mesure du possible, il est bon de prévoir leur installation et, ainsi de la rendre possible. Les hamacs permettent à certains enfants de se reposer dans le lieu de vie tout en se sentant en sécurité et bercés.
- Une prise de téléphone.
- Toutes les prises doivent être installées en hauteur.

L'œil de l'ergonome

Pour un adulte qui travaille en nursery, le temps passé au sol est important. Il faut donc prévoir des éléments permettant des phases de récupération en posture adulte. Il est donc bienvenu d'installer, dans ce secteur, un espace (petit bureau par exemple), essentiellement réservé aux adultes.

LIEU DE VIE

Surface

La surface du lieu de vie doit être de 3m² par place offerte +10-15 m² d'espace occupé pour le mobilier fixe et les couloirs.

A la nursery, il est souhaitable de prévoir un coin-repas, proche de la kitchenette et séparé des espaces de jeu par des barrières (visibilité).

Le lieu de vie peut comporter des éléments spécifiques tels que niveaux, recoins, séparations, etc.

SALLE DE SIESTE

Emplacement

La salle de sieste doit être proche de l'espace de vie des bébés et située dans un espace calme. Elle ne doit pas être plongée dans le noir total, pour que les enfants gardent les repères du jour et de la nuit.



Equipements

- Stores ou rideaux pour assombrir la pièce
- Aération double flux, permettant une ventilation s'il n'y a pas de fenêtre
- Prise en hauteur pour babyphone
- Ouverture permettant de voir de l'extérieur (hublot sur la porte, vitre sur la paroi...)

Recommandation

A la nursery, les enfants dorment selon leur rythme, à savoir lorsqu'ils ont sommeil. Dans ce sens et pour éviter les dérangements, il est préférable de disposer de plusieurs petites chambres plutôt que d'une grande.

- Les dimensions des lits sont généralement de 120x60 cm
- Garantir la possibilité de sortir aisément un lit à l'extérieur de la salle pour séparer un enfant des autres

L'œil de l'ergonome

Dans l'idéal, les lits doivent permettre une mise à la sieste de l'enfant en posture debout de l'adulte.

KITCHENETTE

Utilité

Espace utilisé par le personnel éducatif pour préparer et entreposer les biberons et les repas des bébés. La kitchenette peut être installée dans un recoin du lieu de vie, pour le contact visuel, et séparée du lieu de change.

Equipements

- Evier (taille adulte)
- Prises
- Petit frigo (environ 120 litres)
- Four à micro-ondes
- Plan de travail
- Poubelle – espace prévu pour le tri des déchets
- Armoires et espaces de rangement en suffisance

ESPACE DE CHANGE – TABLE À LANGER

Réglementation

Selon l'OAJE⁸, pour que l'autorisation puisse être délivrée dans un lieu d'accueil, il doit y avoir au moins :

- 1 ou 2 tables à langer et un point d'eau attenant, pour chaque dizaine d'enfants âgés de moins de 18 mois. L'équipement doit être distinct des autres installations sanitaires et se trouver dans un autre espace que la kitchenette ou la cuisine. Les tables à langer doivent être conçues de manière à prévenir le risque de chute.

Quelques considérations utiles

L'espace de change est aménagé de manière à garantir aux enfants des conditions de confort, d'intimité et de sécurité.

- Intimité : c'est un moment de relation privilégiée entre l'enfant et l'adulte, indispensable à la construction de sa personnalité. Le déshabillage, les soins et la manipulation du corps de l'enfant justifient cette intimité à respecter.
- Sécurité : l'enfant bouge, gigote, se retourne, participe : la table à langer doit prévenir tout risque de chute tout en permettant une liberté de mouvements.

Pour l'adulte, la table à langer doit répondre à des avantages ergonomiques et pratiques.

- Le personnel est en contact visuel et verbal avec les autres enfants présents, et ne leur tourne pas le dos.
- Tout le matériel nécessaire sera accessible et à portée de main, pour d'évidentes raisons pratiques, et pour éviter que l'adulte ne détourne son attention du bébé.

Emplacement

Afin de garantir ce contact visuel et verbal de l'adulte qui change l'enfant avec le reste du groupe, il est préférable d'installer la table à langer dans l'espace de vie et de la disposer de telle manière qu'elle permette au personnel d'intervenir à tout moment.

Dimensions

Hauteur: 90 cm

Profondeur: 80 à 90 cm

Largeur pour une place: 60 cm pour le lavabo et 60 à 90 cm pour l'emplacement du matelas de change

Largeur totale: de 120 à 150 cm

Il peut y avoir deux matelas de change par table pour un seul lavabo.



⁸ Référence : Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Directives pour l'accueil de jour des enfants ; Cadre de référence et référentiels de compétences, Version du 01.02.2008



Equipements

- Espace pour le matelas de change
- Lavabo conçu sans bords inclinés et suffisamment grand et profond pour qu'un enfant y tienne debout, afin de pouvoir le doucher en cas de nécessité (ex. : lavabo de cuisine)
- Escaliers d'accès pour les enfants
- Petit lavabo à hauteur d'enfant : 35 cm
- Espaces de rangement en suffisance (tiroirs, placards) et étagères pour l'installation de bacs individuels
- Espace pour les poubelles (ordures ménagères et poubelles spécifiques pour les couches)
- Si nécessaire et pour éviter les chutes, rebord de sécurité
- Barrière pour que l'enfant puisse se tenir debout lorsque l'EDE l'habille

L'œil de l'ergonome

La conception de la table à langer doit permettre le stockage de tous les objets nécessaires au change de l'enfant, y compris son panier individuel.

L'escalier d'accès qui ne se présente pas dans un tiroir comporte plus de qualités ergonomiques.

La création d'espace de jeu ou de cachette dans l'espace de change est déconseillée.

VESTIAIRE

Le vestiaire de la nursery peut être installé à l'extérieur ou à l'intérieur du lieu de vie. Généralement, les vestes et manteaux sont déposés à l'extérieur, sur des crochets prévus à cet effet. L'adulte qui accompagne le bébé entre ensuite dans la nursery, il le prépare sur la table à langer et dépose ses affaires dans un casier personnel se trouvant à proximité.

Equipements

- 1,5 casiers/place offerte
- 1,5 crochets/place offerte
- Élément « dépose-bébé » à hauteur d'adulte (hauteur ≈ 160 cm), installé en dehors de la table à langer et si possible à l'extérieur du secteur







TROTTEURS (18-24 MOIS À 30-36 MOIS)

MOYENS (30-36 MOIS À 4-5 ANS)

Les secteurs des trotteurs et des moyens s'organisent de manière identique et se composent au moins **pour chacun d'entre eux** – d'un vestiaire, d'une salle de vie (qui fait également office de salle de sieste) et d'une salle de bain-WC.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS PÉDAGOGIQUES – TROTTEURS

A cet âge, les enfants ont acquis la marche, ce qui augmente leur environnement de façon notable. L'appellation trotteurs illustre d'ailleurs avec pertinence ce qui est caractéristique de cet âge: des enfants toujours en mouvement, très mobiles, qui marchent, courent et peuvent se déplacer à leur guise.

Sécurité affective et physique

Bien qu'ayant progressé, grâce notamment à ses nouvelles compétences motrices, vers davantage d'autonomie, l'enfant de cet âge a encore besoin de cette sécurité affective pour explorer ce qui se passe autour de lui. Voir l'adulte et être vu par lui, sont encore le gage de la sécurité qui lui permettra d'utiliser sereinement l'espace mis à sa disposition. A.-M. Fontaine⁹ utilise la métaphore du « phare qui éclaire et sécurise » la zone de jeu des enfants; elle invite les professionnels à réfléchir leur positionnement dans la pièce, mais également à penser l'aménagement de l'espace, la hauteur des cloisons et des meubles. Plusieurs observations ont en effet montré que le fait de ne pas avoir d'adultes dans leur champ de vision amène les enfants à abandonner leurs jeux ou à les déplacer dans un endroit qui leur permettra d'être vus.

Restreindre la taille des groupes reste une nécessité, tant il est difficile pour de si jeunes enfants de se construire, individuellement, au sein d'un trop grand nombre. Un groupe limité permet à l'enfant d'établir des relations plus profondes, c'est pourquoi, pouvoir bénéficier d'un espace qui se divise permettant de séparer un groupe de quatorze enfants en deux, sera bénéfique pour chacun et aura pour effet de diminuer les occasions de conflits, de réduire le bruit et le stress.

Activités – découvertes – expériences

La caractéristique principale des enfants de cet âge est leur besoin **d'exploration et de manipulation**.

Ainsi, les espaces ouverts (pour les grands mouvements) et les espaces structurés (pour les jeux de manipulation) doivent être disponibles dans le secteur afin de permettre aux enfants de satisfaire leurs intérêts du moment. Ils passent en effet d'un type d'activité à un autre, d'un moment intense d'activité motrice à des temps de concentration, d'observation ou de repos. Les enfants qui déambulent doivent trouver des occasions de courir, de se croiser, de sauter, de se cacher... Des équipements adaptés peuvent remplir cette fonctionnalité comme deux marches d'escalier, un petit podium, une rampe offrant aux trotteurs de formidables occasions d'exercer leurs compétences.

Un petit enfant ne peut pas différer son besoin de bouger, chaque espace doit être conçu en conséquence. « On ne peut pas envisager pour ce groupe qu'il y ait une salle de motricité à part, car les jeux moteurs doivent être continuellement accessibles. L'enfant doit pouvoir grimper, rouler, glisser, sauter. »¹⁰

A cet âge, l'enfant ne parvient pas encore à contrôler ses impulsions. Des limites matérielles (portillons, barrières) sont encore judicieuses à certains endroits, tant il est normal que sa soif de découverte le pousse à se faufiler, à toucher, vider, remplir... N'étant pas encore apte à respecter une consigne purement verbale, des supports spatiaux concrets sont donc fort utiles. F. Lévine¹¹ parle de lisibilité de l'espace pour le petit enfant: « Une meilleure lisibilité des lieux et des objets évite des explications et des interdits supplémentaires. »

⁹ Fontaine, A.-M., *Adultes-enfants-espaces de jeux*, in: L'accueil en crèche, sous la direction de Cyrulnik B. & Rameau L., Philippe Duva, Savigny-sur-Orge, cop. 2012, pp. 45-58

¹⁰ Argot, C., *La bienveillance sous l'angle de l'aménagement de l'espace*, in *Métiers de la petite enfance*, hors-série, 2006, pp. 28-29

¹¹ Lévine, F., *Aménager ou réaménager un EAJE: les bonnes questions à se poser*, in: *Métiers de la petite enfance*, N° 208, 2014, p. 19

L'espace sera également conçu de manière à éviter les déplacements en groupe, qui impliquent de nombreuses contraintes. Dans ce sens, les vestiaires et les sanitaires se situeront à proximité immédiate du lieu de vie.

Les enfants de ce secteur ne font qu'une sieste au milieu de la journée; un local de repos séparé n'est donc pas indispensable. Cependant, les rythmes de chaque enfant sont très variables entre petits et grands dormeurs. Ainsi, deux salles séparées, par une porte coulissante par exemple, permettent à certains enfants de jouer alors que d'autres sont encore endormis.

QUELQUES MOTS DE PLUS AU SUJET DES MOYENS

Les enfants du secteur des moyens acquièrent de plus en plus d'indépendance et de maîtrise de leurs mouvements. Leurs intérêts et activités sont sensiblement les mêmes que ceux des trotteurs, raison pour laquelle l'organisation des espaces de vie sera similaire. Ils sont toutefois plus habiles, plus performants. Leurs activités motrices (grimper, sauter, escalader, se suspendre, pédaler...) sont plus maîtrisées et restent très importantes.

Un bon aménagement leur permet de diversifier leurs activités, de pouvoir passer librement de l'une à l'autre et de prendre des initiatives pour réaliser leurs projets, sans systématiquement avoir recours à l'adulte. Si ce dernier reste un repère prépondérant, les enfants apprécient une forme d'autonomie et restent en confiance s'il s'éloigne momentanément d'eux.

Pour ces enfants également, un trop grand groupe est source de bruit et de stress, ce qui interfère avec bon nombre d'activités demandant une attention soutenue de leur part. Pouvoir séparer les enfants de ce secteur au fil de la journée et selon les besoins est une option pertinente. Ainsi, des salles distinctes ou des espaces modulables seront toujours bienvenus, car générateurs de davantage de tranquillité et de concentration.

Comme pour les trotteurs, la sieste se déroule généralement dans les salles de vie. De plus, certains enfants de cet âge n'éprouvent plus le besoin de dormir. Ils iront jouer alors que leurs camarades se reposent. Pour que ces deux activités se déroulent en parallèle et sans dérangement réciproque, plusieurs salles sont souhaitables.

Là aussi, l'aménagement sera conçu de manière à éviter les déplacements en grands groupes, c'est pourquoi les sanitaires, le réfectoire ou coin à manger et les vestiaires gagneront à se trouver à proximité immédiate du lieu de vie.

À PROPOS DE LEUR ORGANISATION

- Une prise de téléphone dans chaque secteur
- Toutes les prises en hauteur (minimum 120 cm)
- Etagères et armoires de rangement en suffisance
- Armoires de rangement pour les matelas et/ou espace de rangement pour des couchettes mobiles
- Stores ou rideaux pour assombrir les lieux de vie durant la sieste





VESTIAIRES

Utilité

Espace de transition, le vestiaire symbolise l'endroit de la séparation de l'enfant d'avec son parent. Le vestiaire fait office de sas entre le milieu familial et le lieu d'accueil. A cet effet, il doit être pensé en conséquence et sa conception adaptée. C'est pourquoi, il est important que chaque enfant dispose d'un espace individuel afin qu'il dépose et retrouve ses effets personnels.

Emplacement

Les vestiaires des secteurs trotteurs et moyens doivent se situer à proximité mais en dehors des salles de vie. Chaque enfant doit bénéficier au moins d'un espace personnel pour qu'il puisse y déposer ses affaires.

Equipement

- Casiers – 1,5 fois le nombre de places offertes (35x30x20 cm)
- Crochets, patères pour vestes et manteaux – hauteur 120 cm
- Banquette – hauteur 30 cm / profondeur 45 cm
- Tablettes ou casiers pour les chaussures



L'œil de l'ergonome

Lorsque tous les enfants se retrouvent en même temps au vestiaire, c'est une phase d'activité délicate pour les adultes. Situer le vestiaire proche du lieu commun permet de s'y rendre en petits groupes. Cette souplesse organisationnelle est positive en termes de santé au travail.

Le vestiaire doit être réfléchi pour que les enfants puissent se saisir eux-mêmes de leurs affaires, mais également de façon que l'adulte puisse accompagner l'enfant en restant sur une assise à sa hauteur.

LIEUX DE VIE

Il est souhaitable que les lieux de vie puissent se séparer en deux (deux salles, ou portes coulissantes), ce qui permet d'organiser les activités des enfants par petits groupes. Comme il a été mentionné précédemment, les enfants font la sieste dans le lieu de vie. Lorsqu'il y a deux salles, l'une d'entre elles peut ainsi être réservée aux enfants qui dorment alors que la seconde accueille ceux qui sont réveillés pour y jouer.

Surface

La surface du lieu de vie doit être de 3 m² par place offerte +10-15 m² d'espace occupé pour le mobilier fixe et les couloirs.







SANITAIRE

Réglementation

Selon l'OAJE¹², pour que l'autorisation puisse être délivrée dans un lieu d'accueil, il doit y avoir au moins :

- 1 WC et 1 lavabo jusqu'à 15 enfants, puis 1 WC et 1 lavabo pour chaque dizaine d'enfants supplémentaire.
- 1 à 2 tables à langer et un point d'eau attenant, pour chaque dizaine d'enfants âgés de moins de 18 mois. L'équipement doit être distinct des autres installations sanitaires et se trouver dans un autre espace que la kitchenette ou la cuisine. Les tables à langer doivent être conçues de manière à prévenir le risque de chute.
- Pour les nouveaux projets, constructions ou transformations, cette exigence est étendue aux enfants âgés de moins de 30 à 36 mois.

Les sanitaires sont des espaces importants pour les enfants, qui y font des acquisitions et des expériences fondamentales en ce qui concerne leur autonomie et l'hygiène (apprentissage de la propreté, habillage, déshabillage, brossage des dents, lavage des mains, etc.).

Lors des moments de soin et de change l'enfant profite d'un temps privilégié et individualisé avec la personne qui s'occupe de lui. D'autre part, c'est un moment où l'enfant est manipulé et déshabillé: dans ce sens, il a besoin de confort, de sécurité et d'intimité. Le coin de change ne se trouvera par conséquent pas sur un lieu de passage.

L'espace réservé au coin de change se doit donc de conjuguer les aspects de sécurité, de vision et d'intimité.

Emplacement

Afin d'éviter que l'adulte qui accompagne un enfant aux WC quitte la surveillance du groupe, les sanitaires doivent être situés à **proximité** ou **dans** les secteurs des enfants.

Equipements

- WC avec lunette intégrée, sans couvercle. Chaque WC doit être séparé par une paroi. Un WC cabine peut être proposé pour préserver l'intimité des enfants qui le souhaitent.
- Lavabos rigoles ou circulaires avec au moins deux robinets pour un groupe d'enfants. Les lavabos seront placés à 45 à 50 cm de hauteur pour les trotteurs et 50 à 55 cm pour les moyens.
- Miroir à hauteur des enfants
- Espace de rangement et étagères
- Tablette porte brosses-à-dents – avec des trous pour y placer les gobelets (compter une fois et demi le nombre de places offertes, soit pour 10 moyens = 15 trous à gobelets !)
- Distributeur à papier
- Porte-rouleau papier WC pour chaque WC
- Table à langer équipée d'un lavabo conçu sans bords inclinés, suffisamment grand et profond pour qu'un enfant y tienne debout dedans (p. ex. évier de cuisine)
- Espace pour les poubelles (ordures ménagères et poubelles spécifiques pour les couches)

L'œil de l'ergonome

Les lavabos à hauteur d'enfants posent des difficultés aux adultes. L'installation d'un lavabo à hauteur d'adulte avec un podium pour les enfants peut être une option intéressante.



¹² Référence: Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, *Directives pour l'accueil de jour des enfants; Cadre de référence et référentiels de compétences*, Version du 01.02.2008





LOCAUX COMMUNS

RÉFECTOIRE¹³

Utilité

Espace où les enfants peuvent prendre leurs repas (petit-déjeuner, repas de midi, goûter). Le réfectoire est également fort utile pour certaines activités (cuisine), les moments de rassemblement institutionnel tels que réunions d'équipe, réunions de parents, fêtes, etc.

Surface

Il faut compter une surface approximative de 1 m² par personne (adultes compris) qui occupe simultanément le réfectoire. Les bébés ne mangent pas dans le réfectoire. Les trotteurs et les moyens peuvent y prendre leur repas de manière échelonnée.

Equipements

- Prise téléphone
- Prise TV
- Prises électriques en hauteur
- Espaces de rangement en suffisance (vaisselle, couverts, etc.)

Emplacement

Le réfectoire est la pièce centrale de l'IPE, il devrait donc se situer à côté ou à proximité de la cuisine.

L'œil de l'ergonome

Il peut être utile d'intégrer, dans l'implantation des espaces, une zone self-service qui permette aux enfants de se servir eux-mêmes. Dans ce cas, la circulation des personnes doit être réfléchi afin d'éviter les embouteillages.

Des rangements en zone basse permettront aux enfants une prise d'autonomie en ce qui concerne l'installation du couvert et le rangement de la vaisselle.

COIN À MANGER

Utilité

Une autre possibilité en termes d'organisation des moments de repas est de faire en sorte que chaque secteur dispose de son propre coin à manger, dans ou à proximité immédiate du lieu de vie. Dans le cas où le coin à manger est intégré au lieu de vie, on prévoira davantage d'espace pour que les tables et les chaises n'empiètent pas sur les autres activités (jeu, sieste), et laisse suffisamment de place pour amener et circuler autour du chariot de service.



¹³ Le réfectoire n'est pas exigé dans le cadre de référence de l'OAJE. Toutefois, sa présence permet de différencier les activités.



CUISINE (POUR REPAS LIVRÉS)

Utilité

Espace où sont acheminés les repas préparés et livrés pour être réchauffés ou maintenus à la bonne température, puis servis aux enfants et au personnel. Selon le prestataire choisi par l'IPE, les repas sont amenés en liaison froide (régénérés sur place) ou chaude (réchauffés sur place). Il est important d'anticiper ce mode de préparation afin d'équiper la cuisine en conséquence.



Pour des questions d'organisation, de collaboration et à des fins pédagogiques, il est fortement souhaité que la cuisine soit disposée de manière ouverte dans le réfectoire. Cette installation est rendue possible par l'ECA si le réfectoire est dûment compartimenté selon les normes en vigueur.

Surface

Entre 10 et 20 m² selon la taille de l'institution

Equipements

- Prises en hauteur
- Prise de téléphone
- Prises électriques pour appareils de cuisine
- Four ménager ordinaire, si possible placé en hauteur
- Four à micro-ondes
- Plan de cuisson à quatre plaques
- Hotte de ventilation
- Armoire de maintien au chaud (étuve) ou bains-marie ou four de régénération (choix selon condition de livraison des repas)
- Plan de travail
- 2 éviers : un pour la vaisselle sale et l'autre pour laver des aliments (pas côte à côte, selon les exigences du Service de la consommation et des affaires vétérinaires)
- Lave-vaisselle semi-pro, avec programme rapide et installé de manière à préserver le dos des utilisateurs-trices
- 1 ou 2 réfrigérateurs avec congélateur séparé (capacité de 250 litres) (1 appareil pour 22 places offertes)
- Armoires de rangement en suffisance
- Espace suffisant pour le tri des déchets

Réglementation

Se référer à :

- l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) ;
- au Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Les coordonnées de ces sites se trouvent en pages 9 et 10 du présent document.

CUISINE (POUR REPAS PRÉPARÉS SUR PLACE)

Cet aménagement spécifique n'est pas décliné dans ce guide, car il occasionne des contraintes précises qu'il faut anticiper de cas en cas et avec des professionnels du domaine. De plus, les institutions privilégient essentiellement la production des repas par des entreprises compétentes et équipées en conséquence.

ESPACE EXTÉRIEUR

Utilité

Espace dans lequel les enfants jouent à l'extérieur du lieu d'accueil.

Pour la nursery, l'espace doit être privatif et facilement accessible.

Il n'est pas indispensable, mais néanmoins fortement souhaité de bénéficier également d'un espace privatif pour les trotteurs et les moyens.



Dans l'idéal, les espaces extérieurs sont situés en continuité des lieux de vie intérieurs.

Certains lieux d'accueil disposent de terrasses auxquelles les enfants ont accès. Dans ce cas, il faut évidemment veiller à leur sécurisation.

Surface

Prévoir une surface spécialement aménagée pour les bébés, d'environ 10 à 15 m². Pour les trotteurs et les moyens, la surface accessible doit leur permettre divers jeux d'extérieur et leur donner la possibilité d'utiliser les tricycles et autres objets qui roulent.

Equipements

- Espace gazonné
- Sol dur pour les vélos, tricycles, trottinettes, etc.
- Robinet
- Zone d'ombre
- Végétation diverse non toxique et adaptée à l'âge des enfants
- Sable de jeu
- Place suffisante pour un local de rangement des jouets
- Les sols mous sont obligatoires pour les endroits disposant d'éléments de jeux à grimper. Pour le reste, ils ne sont pas nécessaires
- Un espace couvert est un plus

L'œil de l'ergonome

Un WC extérieur ou à proximité de l'espace extérieur facilite le travail du personnel éducatif.

Réglementation

Selon l'OAJE :

- Un espace extérieur privé est requis pour les enfants de moins de 18 mois. Par espace extérieur privé, on entend jardin, balcon ou cour intérieure jouxtant les locaux de l'institution ou intégrée dans celle-ci, permettant aux enfants d'évoluer en sécurité. Si l'usage de cet espace nécessite un déplacement, un encadrement supplémentaire doit être organisé.
- Un espace extérieur public à proximité est requis dans un lieu d'accueil pour les enfants dès 18 mois. Par espace extérieur public à proximité, on entend jardin, parc ou tout espace public situé à proximité immédiate des locaux de l'institution et dans lesquels les enfants peuvent évoluer librement et sans danger.

Pour les questions de normes et de sécurité des aires de jeu, se référer au Bureau de prévention des accidents (BPA). Toutes les informations concernant les aires de jeu se trouvent sur le site web du BPA :

<http://www.bfu.ch/fr>





LES ESPACES ADULTES

BUREAU DE LA DIRECTION

Utilité

Espace réservé à la direction pour la gestion du lieu d'accueil dans son ensemble, il doit permettre d'effectuer les multiples activités avec professionnalisme et respect pour les personnes.

Surface

L'équivalent d'un bureau pour une personne.

Equipements

- Prises électriques
- Prise téléphone
- Réseau informatique
- Espaces de rangement avec fermeture à clé
- Verrou à la porte du bureau

Emplacement

Le bureau de la direction se situe généralement à l'entrée de la garderie, afin d'accueillir facilement les visiteurs, les parents ou le personnel et d'avoir une vision sur la réalité institutionnelle du moment.

L'œil de l'ergonome

Il est nécessaire de questionner l'utilisation future du bureau et de se référer aux Commentaires de l'ordonnance 3, relative à la Loi sur le travail du SECO pour son agencement.

SALLE DE COLLOQUES ET / OU DE RÉUNIONS POUR LE PERSONNEL

Utilité

Pièce où se réunit le personnel pour travailler les questions liées à la qualité d'accueil.

Surface

Selon la taille de l'institution et par conséquent le nombre de collaborateurs-trices, la surface se situera entre 12 et 25 m².

Equipements

- Prise téléphone
- Accès internet
- Prises électriques
- Prise TV
- Espaces de rangement

Emplacement

L'idéal serait de situer la salle de colloque proche des espaces adultes (bureau de la direction, salle polyvalente, etc.).

L'œil de l'ergonome

La salle de colloque doit intégrer le fait qu'il s'agit d'un espace réservé aux adultes permettant des phases de récupération des contraintes de santé. L'espace doit par conséquent être lumineux, isolé phoniquement des autres espaces et aéré.



SALLE POLYVALENTE (ENTRETIEN, SECRÉTARIAT, AUTRE)

Utilité

Espace pour le secrétariat (suivant la taille de l'institution) ou pour divers entretiens avec le personnel, les parents, les visiteurs. Cette salle peut également convenir comme salle de pause pour le personnel.

Surface

Généralement, une surface de 12 m² est suffisante.

Equipements

- Prise téléphone
- Prises électriques
- Prise internet
- Porte communicante avec le bureau de la direction si pièce attenante

Emplacement

La salle polyvalente se tient généralement à l'écart des espaces de vie des enfants et à proximité des salles du personnel.



Si elle fait fonction de secrétariat, une porte communicante entre elle et le bureau de direction représente un atout.

L'œil de l'ergonome

Commentaire: identique à celui de la salle de colloques.

SANITAIRES – WC ADULTES

Surface

Pour répondre aux exigences d'accessibilité des personnes handicapées, le WC adultes et son accès doivent être dimensionnés selon les normes en vigueur.

Equipement

- WC
- Lavabo
- Miroir
- Verrou
- Porte-savon
- Distributeur de papier
- Porte-rouleau papier WC

L'œil de l'ergonome

L'emplacement des WC adultes doit garantir l'intimité des personnes. Il est déconseillé de placer les WC adultes dans les zones réservées aux enfants. En revanche, il peut être judicieux de les situer à proximité du vestiaire des adultes.



VESTIAIRES ADULTES

Utilité

Espace de rangements des effets personnels des collaboratrices et des collaborateurs.

Equipements

- Casiers individuels pour le personnel (10 à 12 casiers pour une IPE de 22 places offertes), qui se ferment à clé ou permettent la sécurisation avec cadenas
- Penderie
- Etagères à chaussures

Emplacement

Le vestiaire du personnel peut se situer dans un couloir ou dans une « place perdue ». Il peut être judicieux de la placer à proximité des sanitaires adultes.



BUANDERIE

Utilité

Lavage et séchage du linge lié à l'activité professionnelle (draps, bavettes, linges, serviettes, etc.). Le travail à la buanderie suit des phases de réception du linge sale, mise en laveuse, passage en sècheuse, transfert sur la table de tri et répartition des destinations.

Surface

Une surface d'environ 6 à 7 m² est suffisante.

Equipement

- Evier
- Lave-linge (capacité minimale: 5 kg), posé sur un socle de 30 ou 40 cm ou de la hauteur du bac qui sera utilisé pour le linge
- Sèche-linge de capacité identique au lave-linge, posé en colonne ou également sur un socle de 30 ou 40 cm
- Écoulement
- Poignée en hauteur (150 cm) pour la porte d'accès à la buanderie ou verrou
- Place en suffisance pour y installer une table de tri

Emplacement

A l'écart des salles de vie des enfants. La buanderie peut également se situer à l'extérieur de l'IPE. Il est toutefois préférable que son utilisation lui soit réservée.

L'œil de l'ergonome

La hauteur idéale pour le chargement ou déchargement des machines dépend essentiellement de la hauteur des chariots de buanderie. La hauteur de la machine est déterminée de façon à ce que la porte s'ouvre 2 cm au-dessus du bord supérieur du chariot.

LOCAL DE NETTOYAGE

Utilité

Espace où sont entreposés le matériel de nettoyage et les divers produits correspondants.

Surface

Une surface d'environ 3 à 4 m².



Si l'IPE est organisée sur plusieurs niveaux, il est indispensable de prévoir un local de nettoyage par étage.

Equipements

- Lavabo-vidoir
- Poignée en hauteur (150 cm) pour la porte d'accès ou verrou
- Place suffisante pour le rangement d'un chariot de nettoyage, l'entreposage des produits et leur nécessaire séparation entre produits alcalins et acides

L'œil de l'ergonome

Un écoulement central au sol facilite le nettoyage de certains éléments et l'évacuation des eaux sales.



LOCAL À POUSETTES

Utilité

Espace où les parents déposent la poussette en amenant leur(s) enfant(s) dans l'IPE. Le local sert également pour l'entreposage et le rangement des poussettes du lieu d'accueil utilisées par le personnel pour des promenades.

Surface

Il faut compter approximativement 6 m² pour 12 places offertes (bébés et trotteurs). Ne pas hésiter à agrandir la surface si le nombre d'enfants total est important afin de garantir également la place pour les étagères des jeux extérieurs. Sa surface doit être suffisamment généreuse pour que les poussettes n'y soient ni entassées ni ne bloquent le passage.

Equipements

- Porte équipée d'un verrou
- Eclairage
- Accès aisé

Emplacement

Le local à poussettes doit se trouver à l'entrée du lieu d'accueil, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur.

L'œil de l'ergonome

Il peut être intéressant de conceptualiser cet espace en tenant compte des zones de circulation: entrée, dépôt, sortie. Dans ce cas, il est recommandé d'y intégrer deux portes.

Si le local à poussettes comprend également de la place pour le rangement des jeux extérieurs, il est important d'en anticiper un libre accès.





QUELQUES AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES

L'ARMOIRE À MATELAS

L'armoire à matelas permet l'entreposage quotidien des matelas des secteurs trotteurs et moyens. Lorsque les enfants font la sieste dans la salle de vie, un élément pratique, permettant de sortir et de ranger aisément la literie quotidienne des enfants est un plus indéniable. Concernant le nombre d'espaces de rangement – matelas et casiers – il faut compter une fois et demie le nombre de places offertes.

L'œil de l'ergonome

Les casiers à matelas peuvent utiliser le sol comme base inférieure de l'armoire, ainsi les matelas sont glissés et non portés.



PORTES COULISSANTES

Utilité

La conception d'une IPE doit être organisée de manière compartimentée afin de répondre aux exigences de l'ECA. Toutefois, à l'intérieur des compartiments, des portes ordinaires, sans contraintes de sécurité, peuvent être installées. Dans les lieux de vie, les portes coulissantes répondent parfaitement aux questions organisationnelles, car elles évitent de prendre de l'espace sur la place de jeu ou de bousculer des enfants occupés à leurs activités. De plus, les portes coulissantes permettent d'allier facilement une grande ouverture, offrant une liaison aisée de deux espaces et une fermeture garantissant la séparation des mêmes espaces le moment voulu.

Conception

Leur conception nécessite de bien penser le système de blocage afin que les enfants ne puissent pas les manier par eux-mêmes et à tout moment.



ÉTAGÈRES

Utilité

Une IPE utilise beaucoup de matériel. Dans ce sens, il est pertinent de combler tout espace vide par des étagères. Il n'est pas nécessaire que celles-ci soient systématiquement munies de portes, car un usage pratique et rapide est privilégié par le personnel. Les portes sont indispensables pour du matériel qui ne sera pas mis à la disposition des enfants sans l'autorisation des adultes.

Conception

Les étagères doivent être conçues de manière à éviter que les enfants et les adultes ne se blessent. Il est donc important de bien penser les hauteurs et les angles. Pour celles qui comportent des portes, il est important que les enfants ne puissent pas les ouvrir par eux-mêmes.

L'œil de l'ergonome

Les casiers de rangement doivent permettre une utilisation par glissement des objets. Il est préférable d'utiliser le sol comme fond de rangement afin de diminuer le port de charge.



BARRIÈRES

Utilité

Les barrières ont de multiples utilités. Outre les questions de sécurité, elles permettent aux EDE de séparer les espaces pour que les enfants ne se dérangent pas mutuellement dans certains cas.

Conception

Si la barrière sert de garde-corps, sa hauteur minimale doit être de 100 cm selon les normes en vigueur, mais idéalement de 120 cm. L'espacement maximal entre les barreaux sera, selon les normes en vigueur (10 cm), mais idéalement de 6,5 cm. De plus, il faut absolument éviter la présence de barres horizontales ou de tout élément permettant à l'enfant de grimper. Les barrières doivent permettre à l'enfant de regarder à travers et de s'y agripper aisément.



Il est essentiel de penser la conception et l'emplacement des barrières de séparation en collaboration avec le personnel éducatif.

L'œil de l'ergonome

En aucun cas la barrière ne doit être soulevée entièrement pour être ouverte. Le système de fermeture doit se situer à hauteur de prise adulte et ne doit pas nécessiter de force particulière.

MAIS ENCORE... (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE) ACCÈS

- L'accès à l'IPE doit être facilement praticable pour les poussettes.
- Il est utile de prévoir quelques places de dépose (deux pour une structure de 22 places) pour les parents qui viennent en voiture amener leurs enfants.

AÉRATION

L'IPE est munie d'une bonne aération. Si l'aération s'effectue par un système mécanique, celui-ci doit être conforme aux normes en vigueur et régulièrement entretenu.



CHAUFFAGE

Le chauffage peut être un chauffage par le sol ou par radiateurs. Dans le cas de radiateurs, il est important de garantir que leur forme ne comporte pas d'angles trop vifs, voire de les munir d'un cache-radiateur.

COULEURS

Les couleurs du lieu d'accueil sont choisies avec soin, en tenant compte de la luminosité des pièces et du projet dans son ensemble. Elles ont souvent une fonction pédagogique, faisant office de repères pour les enfants.

ÉCLAIRAGE

Éviter au maximum les éclairages avec des ampoules LED, qui sont dangereuses pour les yeux des enfants, dont la rétine est encore en formation. Penser notamment aux bébés, couchés sur le dos. Un éclairage de sécurité doit être installé dans l'IPE, selon les normes en vigueur.

L'éclairage doit être suffisant et commandé manuellement.

L'installation de détecteurs de présence est à éviter dans les espaces utilisés par les enfants, car ils en ont vite compris le fonctionnement et jouent avec à tout moment. De plus, la lumière s'allume automatiquement durant la sieste des enfants si quelqu'un entre dans la pièce!

Les luminaires sont agréables et munis d'ampoules ou néons faciles à changer.

ERGONOMIE

Les considérations ergonomiques proposées dans ce guide ont pour but de préserver la santé au travail des adultes s'occupant des enfants tout en maintenant les objectifs pédagogiques. L'intention est de réduire au maximum le port de charges et les postures de contrainte en créant des espaces adultes au sein de ceux dédiés aux enfants. Il est également important de faciliter l'organisation du travail par une circulation logique. Par exemple, il est plus aisé pour un enfant de quitter l'espace repas, et de traverser les WC avant de déboucher sur la salle de sieste, plutôt que devoir revenir sur ses pas après être passé aux toilettes. Il s'agit donc de penser un environnement facilitant des flux aisés en ce qui concerne la circulation dans l'IPE.

ÉCOLOGIE

Un lieu d'accueil de l'enfance abrite les générations futures, il est souhaitable que l'IPE soient conçue de manière exemplaire en matière d'écologie, tant sur le choix de matériaux que sur la consommation énergétique.

Par ailleurs, il est recommandé que le choix des matériaux figure dans un prospectus afin que le personnel et les parents aient connaissance des efforts consentis.

Il est indispensable de prévoir suffisamment de place pour garantir un tri des déchets optimal.

ÉLECTRICITÉ

Il est souhaitable que l'IPE soit munie d'un interrupteur général (hormis les frigidaires et congélateurs), placé à l'entrée.

Les prises et les commandes sont installées en hauteur, à environ 150 cm du sol, même si elles sont sécurisées par un système FI et pour un usage limité aux adultes.

ENTRÉE

- L'entrée du lieu d'accueil est organisée de manière à garantir une vue sur les allées et venues des personnes.
- La porte d'entrée et l'ensemble des portes donnant sur l'extérieur, doivent être équipées d'une poignée en hauteur (150 cm) et d'un ferme-porte.
- La pose d'un digicode à l'entrée du lieu d'accueil doit être bien réfléchi. Cet élément est déconseillé, car il oblige le personnel à interrompre son activité pour aller ouvrir la porte aux personnes extérieures. Le digicode offre un sentiment de sécurité alibi, puisque la plupart des problèmes qui peuvent survenir dans une IPE sont causés par l'environnement proche de l'enfant, donc des personnes qui auraient accès au code...

ESCALIERS

Utilité

Dans une IPE, la présence d'escaliers a toute son importance. Objet de jeu permettant des expérimentations psychomotrices indispensables, l'escalier a toute sa place, moyennant quelques conditions indispensables.

Conception

- Les escaliers sont pourvus d'une double main courante, l'une à hauteur de l'adulte (environ 90 cm) et l'autre à hauteur de l'enfant (environ 40 cm).
- Les escaliers ne peuvent pas être accessibles aux enfants en dehors de la présence d'un adulte. Dans ce sens, leur accès doit être protégé.
- Les escaliers comportent de préférence des contremarches.



ESPACES PERDUS

Dans un lieu d'accueil de la petite enfance, tous les espaces perdus et insolites : niches, marches, coins, recoins, seuils, hublots, fenêtres, etc., peuvent être intégrés et affectés au développement moteur des enfants. Il n'est pas nécessaire de leur accorder une grande place, car leur aspect original, parfois confidentiel, revêt une grande pertinence pour les jeunes enfants. Comme le dit si joliment Didier Heintz (2012) : « L'enfant dialogue avec les espaces ! »

FENÊTRES

Conception

Les fenêtres doivent être inclinables (type Ventus) ou munies d'une retenue de sécurité et conceptualisées de manière à éviter tout risque de chute.

Pour toutes les nouvelles constructions, les portes-fenêtres ou fenêtres basses doivent être en verre sécurisé. Pour les anciennes constructions, la partie inférieure des fenêtres est protégée sur une hauteur de 100 cm à partir du sol.

Selon l'OAJE :

Tout espace habitable doit être éclairé par une ou plusieurs surfaces vitrées, qui ne doivent pas être inférieures au dixième de la superficie du plancher et de 1 m² au minimum.

INTERNET

Il est judicieux de prévoir un accès Internet dans les espaces de travail réservés aux adultes.



Le principe de précaution invite à envisager avec prudence l'installation de Wifi dans les lieux d'accueil, car celui-ci est questionné par certains chercheurs pour des enfants de moins de trois ans.



STORES ET PROTECTIONS SOLAIRES

Il est important d'anticiper l'installation de stores (pour assombrir les salles de sieste) et de protection solaire pour les espaces extérieurs.

Si le bâtiment ne permet pas la présence de stores, des rideaux assombrissant peuvent être posés à l'intérieur.

MATÉRIAUX

Utilité

Les matériaux recommandés pour la conception d'une IPE sont relativement simples.

- Les sols intérieurs doivent être lisses et lavables à l'eau. Le linoléum comporte les caractéristiques idéales.
- les murs, lavables à l'eau et qui permettent - pour les salles de vie et les couloirs - la pose de décorations, sont un plus.
- Les sols et parois des sanitaires sont en carrelage; faïence ou revêtus d'une finition (type résine, linoléum) lavable à l'eau.
- Des plafonds suspendus avec panneaux absorbants sont fort appréciés.

Le reste de l'aménagement peut être choisi selon la libre appréciation des concepteurs.

TEMPÉRATURE DE L'EAU

La température de l'eau sera bloquée pour les robinets accessibles aux enfants et pour ceux utilisés par les adultes pour le soin des enfants.

Seuls les robinets de la cuisine, de la buanderie et du local de nettoyage doivent pouvoir fournir de l'eau très chaude.

VERROUILLAGE

Le verrouillage peut être pensé de manière à ce que chaque collaborateur·trice dispose d'un passe permettant l'accès à toutes les pièces de l'IPE (y compris le bureau de la direction).

Les portes qui nécessitent un verrou ou une poignée en hauteur (150 cm) sont :

- La porte d'entrée (verrou et poignée en hauteur)
- Les portes donnant sur l'extérieur (verrou et poignée en hauteur)
- Le bureau de la direction (verrou)
- Les WC adultes (verrou)
- Chaque local de nettoyage (verrou ou poignée en hauteur)
- La buanderie (verrou ou poignée en hauteur)
- Le local à poussettes, s'il est disposé à l'extérieur du lieu d'accueil (verrou ou poignée en hauteur)



BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS

- Ville de Genève, *Guide à la création ou à la rénovation d'institutions destinées à l'accueil des petits enfants*, Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, décembre 2001
- *Architecture et espace de vie: Tout petit je vois grand*, Actes du 4^{ème} Colloque petite enfance, Délégation à la petite enfance (Genève), Service de la petite enfance (Lausanne), 2007
- Heintz, D., *Les temps de l'enfance et leurs espaces: les nouveaux lieux d'accueil de la petite enfance, exemples pratiques*, NAVIR, 2003
- Heintz, D., *De l'unique au multiple, les espaces partagés de la petite enfance*, NAVIR, 2012
- *Créer l'espace: l'architecture et le design adaptés aux jeunes enfants*, Enfants d'Europe, été 2005

ARTICLES

- Zini, M., *Voir, entendre, sentir, toucher et aimer*, in: Enfants d'Europe, été 2005
- Heintz, D., *L'escalier, les trois marches et les deux portillons*, in: Le Furet N° 69, Petits enfants: quelles sécurités? Décembre 2012
- Montagner H., *L'aménagement des espaces de vie pour les tout-petits*, in: L'accueil des tout-petits, Mille et un bébés, N° 10 (1998), pp. 29-67
- Mottint, J., *Vivre est un risque mortel ou les dangers d'une éducation sans risque*, Analyse 10/2102 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, novembre 2012
- Fontaine, A.-M., *Adultes-enfants-espaces de jeux*, in: L'accueil en crèche, sous la direction de Cyrulnik B. & Rameau L., Philippe Duva, Savigny-sur-Orge, cop. 2012, pp. 45-58

- Argot, C., *La bienveillance sous l'angle de l'aménagement de l'espace*, in: Métiers de la petite enfance, hors-série, 2006, pp. 28-29
- Lévine, F., *Aménager ou réaménager un EAJE: les bonnes questions à se poser*, in: Métiers de la petite enfance, N° 208, 2014, p.19
- Caffari, R., *A la base d'un accueil de qualité: la sécurité affective. De quelle nature est-elle?* in: Interroger la qualité. Penser les conditions d'accueil favorables aux jeunes enfant, PEP, 2012

DVD

- *Limites invisibles*, un film de Fernand Melgar & Janka Rahm, Lausanne: Service de la petite enfance, 2006

SITES INTERNET ÉVOQUÉS

- OAJE : Office de l'accueil de jour des enfants
<http://www.vd.ch/themes/vie-privee/enfance-et-jeunesse/accueil-collectif-de-jour/>
- ECA : Etablissement cantonal d'assurances
<http://www.eca-vaud.ch/index.php/prevenir/incendie/prescriptions-protection-incendie>
- Département de la santé et de l'action sociale, Service de la santé publique
<http://www.vd.ch/autorites/departements/dsas/sante-publique/>
- Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées – AVACAH
www.avacah.ch
- Commentaires de l'Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail-SECO
<http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00009/00027/01625/index.html?lang=fr>
- BPA : Bureau de prévention des accidents
<http://www.bfu.ch/fr>

REMERCIEMENTS

La rédaction de cette brochure n'aurait pas été possible sans la collaboration active et généreuse de nos collègues et responsables.

Notre vive reconnaissance pour leur regard spécialiste va également à Céline Thizy (architecte) et Damien Benoît (ergonome).

Merci également au personnel et aux enfants des institutions qui ont accueilli nos différentes visites et incursions. Nous pensons particulièrement aux centres de vie enfantine lausannois de Maillefer, la Croq'cinelle, la Vallée de la Jeunesse, Malley-Prairie – L'Attique, Cour, Minibulles, Espace enfance Vinet.

IMPRESSUM

Rédaction: Véronique Desponds Theurillat (conseillère pédagogique, PEP), Claude Thüler (adjointe pédagogique, SAJE), Damien Benoît (ergonome, pour la partie ergonomique).

Relecture: Fabienne Guinchard Hayward (directrice, PEP), Agnès Rákóczy (conseillère pédagogique, PEP), Céline Thizy (architecte), Michèle Montet (répondante sécurité et santé au travail, développement durable, SAJE), Marinette Maharjan et Marie-Hélène Pery (chargées d'évaluation, OAJE), Sabine Germann (Architecte et éducatrice sociale).

Photos: Julien Palmilha

Recherche documentaire: Etienne Vionnet

Responsables de la publication: Fabienne Guinchard Hayward (directrice de PEP – Partenaire Enfance & Pédagogie) – Jean-Claude Seiler (chef du service d'accueil de jour de l'enfance, SAJE)

Conception & réalisation graphique:
Charlotte Design

Impression:
PCL Presses Centrales SA

© PEP – Saje – Lausanne, 2015
Prix: CHF 20.–

